

PARTICIPATION DU CLUB AUX FRAIS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES PAR QUATRE.

- ♣ La participation du Club aux frais d'inscription ne concerne **que les épreuves par quatre.**
- ♦ La compétition concernée commence et se joue dans le Comité des Flandres.
- ♥ Les joueurs doivent être licenciés au Bridge club d'ARRAS et être à jour de leur cotisation avant le début de l'épreuve et au plus tard le 31/10.
- ♠ **Pour la première phase** des compétitions open, mixte, dames, senior open, senior mixte, **par quatre**, le club participe **pour moitié des des droits d'inscription** des joueurs et joueuses, **licenciés au Bridge club d' ARRAS.**

Exemple: Une équipe inscrite dans une des compétitions ci-dessus, dont les droits sont de 98 €, est composée de 6 joueurs : 4 sont licenciés au B.C. Arras et 2 autres (sympathisants ou non) sont licenciés dans un autre club. Assiette retenue : 50% de 98 € soit 49 €

Virement effectué au capitaine ou responsable arrageois de l'équipe :
 $49 \text{ €} \times 4/6 = 32.66$ arrondis à 33 € à charge pour lui de verser la quote part revenant aux arrageois.

Les RIB des capitaines peuvent d'ores et déjà être remis à la Trésorière Dominique BACQUEVILLE, ou à Guy GOMEL, en charge d'établir les bordereaux de participation financière du club.

- ♪ Pour les Interclubs, le club prend en charge la totalité des droits d'inscription et les frais d'organisation, y compris les droits de table, **pour tous les tours de la compétition.**
Les inscriptions dans les différentes divisions sont faites par le club, en concertation avec les capitaines d'équipe.
- ♪ Pour le Trophée de France 2019 et la coupe de France 2019, le club prend en charge **les droits d'engagement soit 56 € par équipe.**
Trophée de France : avant le 31 décembre (Mme BOLLIER)
Coupe de France : avant le 15 janvier (Philippe BEUGIN)
Voir modalités page 16 du fascicule du Comité des Flandres.